

danger. Dans cette lanterne était aussi une cloche pour annoncer la fermeture des portes. Elle fut établie lors de la reconstruction de cette porte et des grands travaux exécutés aux fossés, de 1346 à 1369. C'est également à partir de cette époque que les fossés précédemment désignés sous les noms de fossés de Saint-Marcel, fossés de Saint-Nizier ont pris le nom de fossés de la Lanterne. On ne commence à rencontrer cette dernière dénomination qu'en 1356.

De même, l'appellation de *fossés* a plus tard été remplacée par celle de *Terreaux*, qui a la même signification et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, Nous avons cité plusieurs actes où les deux mots sont conjointement employés l'un pour l'autre.

Nous parlerons dans un autre chapitre de l'emploi des vastes emplacements des fossés après leur suppression, et des nombreuses difficultés que la ville eut à vaincre pour s'en assurer la possession.

Nous nous bornerons à rappeler ici, que leur démembrement a duré de longues années.

La première partie fut comblée en 1538 pour y établir la boucherie de la Lanterne, appelée plus tard des Terreaux.

Les emplacements aux abords de la boucherie, entre la Saône et la rue Lanterne, ont été vendus en 1549 et 1550.

Ceux qui forment le massif en face de l'Hôtel-de-Ville ont été aliénés en 1556.

La place des Terreaux a été remblayée en 1578.

L'emplacement où fut plus tard bâti l'Hôtel-de-Ville, en 1564.

Celui de la place de la Comédie et du Grand-Théâtre, en 1617.